

## Outil d'aide à la décision ÉVALUATION DU NIVEAU DE FRANÇAIS<sup>1</sup>

Une connaissance suffisante du français est essentielle pour la réussite des apprenants admis dans une université d'expression française. Elle est d'autant plus importante pour nos moniteurs, qui côtoient patients et collègues francophones lors de leurs activités académiques et cliniques.

Dans l'objectif d'aider les programmes dans l'analyse des candidatures, puis dans l'accompagnement des apprenants, le vice-décanat exigera désormais des candidats allophones une évaluation de leur niveau de connaissance du français. Il met à la disposition des programmes le présent outil d'aide à la décision, qui contient des informations sur l'interprétation des résultats et les différentes options qui s'offrent à eux. Le programme demeure responsable d'accepter ou de refuser toute candidature à la suite de l'analyse du niveau de connaissance du français.

Les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français et qui ne répondent pas aux critères d'exemption ci-dessous doivent effectuer le test d'évaluation de français (TEF) ou équivalent<sup>2</sup>.

### Conditions

- Le candidat doit s'inscrire et payer les frais requis directement auprès de l'organisme qui administre le test;
- Le candidat sera invité à être évalué sur les deux compétences suivantes : la compréhension orale et la compréhension écrite;
- L'expression orale sera évaluée par le programme lors de l'entrevue;
- Le résultat minimum requis par le vice-décanat aux études médicales postdoctorales pour une admission sans condition est le niveau B2;
- Un candidat peut répéter le TEF afin d'améliorer son résultat. L'organisme qui administre ces tests impose toutefois un délai minimum de quatre mois entre chaque test. Le résultat pris en compte sera le meilleur obtenu avant la fin de l'étape 3 du Guide du moniteur.

### Exemptions

Sont exemptés de ce test, les candidats ayant effectué leurs études secondaires en français au Canada OU leurs études collégiales en français au Québec OU d'autres études préuniversitaires entièrement en français OU des études universitaires de 1<sup>er</sup> cycle entièrement en français.

---

<sup>1</sup> La mise en application de cette procédure débutera à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour tous les stages de perfectionnement. Veuillez noter que pour les apprenants inscrits dans un programme complet de résidence, d'autres modalités sont exigées.  
<sup>2</sup> Outre le TEF, le TCF, le DELF et le DALF sont sur la liste des tests et diplômes acceptés par l'UdeM.

## Étapes à suivre

- a. Le candidat passe le test d'évaluation du français (TEF) en ligne. Le test doit avoir été fait au plus tôt dans les 24 mois précédant le début de la formation. Les résultats du test d'évaluation de français doivent être soumis au dossier d'admission du candidat avant la fin de l'étape 3 du [Guide du moniteur](#);
- b. Le candidat fait parvenir le résultat de son TEF au vice-décanat aux études médicales postdoctorales;
- c. Le vice-décanat aux études médicales postdoctorales transmet le résultat du candidat au programme;
- d. Le programme devra prendre une décision selon le schéma de prise de décision ci-dessous;
- e. Le programme transmet au vice-décanat aux études médicales postdoctorales sa décision en complétant le formulaire prévu à cet effet et en précisant, s'il y a lieu, le plan d'accompagnement qui sera mis en place;
- f. La décision relative au français est communiquée au candidat sur sa lettre d'admission.

## Outil aide à la décision

Selon le résultat obtenu par le candidat au TEF, le programme<sup>3</sup> a plusieurs options :

### 1. Refus

Le programme souhaiterait un niveau plus élevé de connaissance du français. La fiche d'acceptation du programme devra être renvoyée au vice-décanat aux études médicales postdoctorales en cochant : REFUS - Motif : " Maîtrise insuffisante du français".

Le vice-décanat aux études médicales postdoctorales informe le candidat.

Le plan d'accompagnement n'est alors pas requis.

### 2. Acceptation sous conditions

Les deux conditions suivantes s'appliquent.

#### a. Plan d'accompagnement

Le programme doit soumettre un plan d'accompagnement pour son candidat avant le début de son stage de perfectionnement en complétant le formulaire prévu à cet effet.

- Ce plan doit être soumis pour approbation au vice-décanat aux études médicales postdoctorales. Une fois approuvé, une copie de ce plan sera transmise à la direction de

---

<sup>3</sup> représenté par les signataires de la fiche d'acceptation de programme

l'enseignement du milieu de stage principal qui recevra cet apprenant pendant sa formation.

- Le plan d'accompagnement doit présenter les mesures prévues :
  - au regard du soutien général à l'apprenant en lien avec le français. Par exemple, l'inscription à des cours de français;
  - pour l'accompagner dans ses interactions avec les patients et les membres du personnel. Par exemple, présence constante d'un patron ou d'un pair;
  - pour la validation des ordonnances rédigées par l'apprenant. Par exemple, révision systématique des ordonnances par un patron ou un pair.
- Le plan d'accompagnement peut être réalisé à l'aide du formulaire en annexe.
- Le plan d'accompagnement doit être envoyé au vice-décanat avant l'entrée en formation de l'apprenant. Sans ce document, l'activation de la carte de stages sera retardée.

#### **b. Condition relative au français**

Le candidat admis avec cette condition, peut débiter sa formation. Il sera toutefois évalué au cours des trois premières périodes de stage par le programme quant à son niveau de maîtrise du français en fonction des objectifs de formation et selon la nature du stage de perfectionnement.

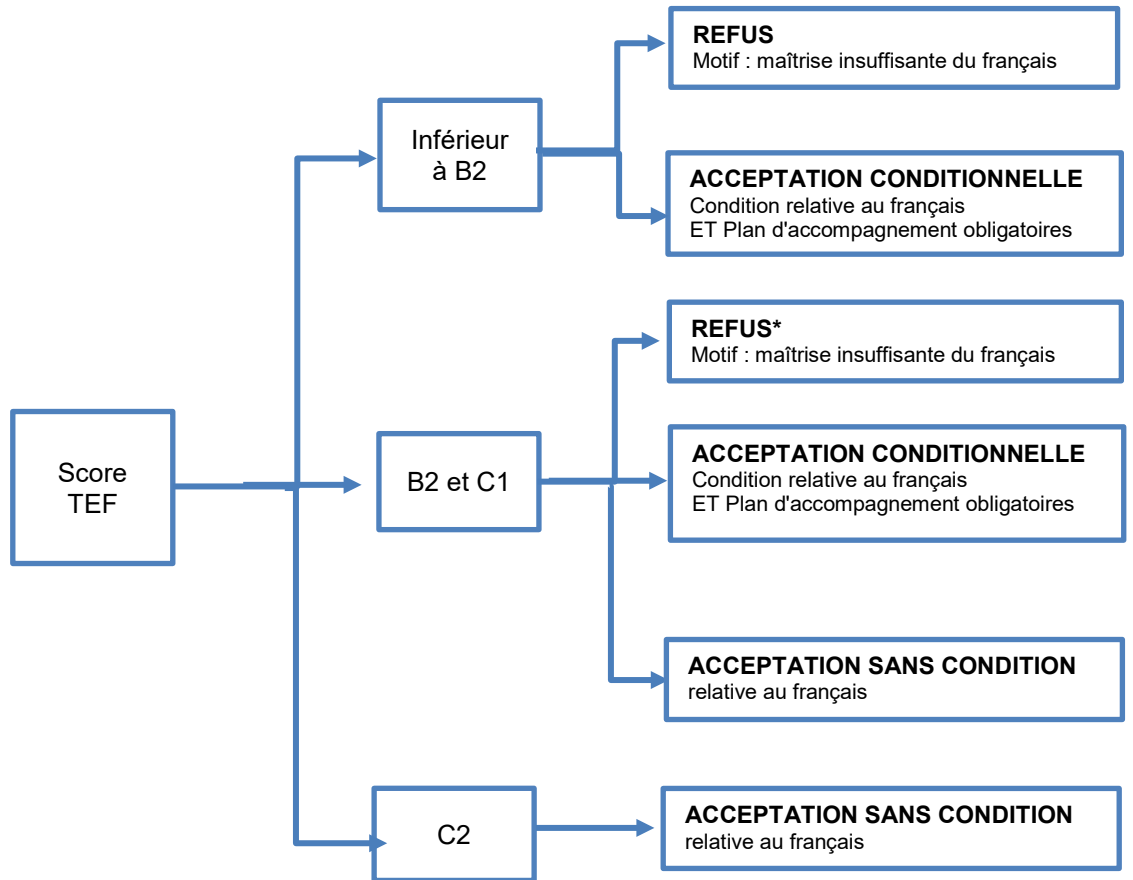
- ⊖ Aux termes de ses trois premières périodes de stage, si le niveau de maîtrise du français est toujours jugé insuffisant, alors l'apprenant aura deux options : (1) choisir de se retirer du programme ou (2) être placé en congé sans solde pour une durée maximale de trois périodes médicales afin de suivre des cours de français intensifs - à ses frais – dans le but de répondre aux exigences du programme.
- Si l'amélioration est jugée suffisante par le programme, l'apprenant pourra réintégrer sa formation. Dans le cas contraire, il sera exclu pour motif de maîtrise insuffisante du français.
- Si l'amélioration est jugée insatisfaisante, le programme pourra recommander au vice-décanat aux études médicales postdoctorales l'exclusion de l'apprenant pour motif de maîtrise insuffisante du français.

### **3. ACCEPTATION SANS CONDITION**

Le programme peut admettre sans condition un candidat ayant obtenu un résultat supérieur ou égal à B2.

**Si des cours de français sont requis - ou effectués volontairement par le moniteur - celui-ci est responsable des démarches administratives et des frais en lien avec ces cours.**

## Schéma de prise de décision



Adopté par le Comité des études médicales postdoctorales le 12 décembre 2021

## Annexe – Aide à la prise de décision

Voici un [barème](#) qui vous permet d'interpréter les résultats obtenus au TEF :

	Score TEF	Niveau CECR	Interprétation
Utilisateur élémentaire	Score TEF : 0-99	INF. a1	
	Score TEF : 100-199 " Découverte"	A1	Maîtrise de base du français : Je suis capable de comprendre et d'utiliser des expressions très simples se rapportant à la vie quotidienne
	Score TEF : 200-299 " Survie"	A2	Maîtrise élémentaire du français : Je suis capable de communiquer sur des sujets familiers et d'échanger des informations simples
Utilisateur indépendant	Score TEF : 300-399 " Débutant"	B1	Maîtrise limitée mais efficace de la langue : Je suis capable de me débrouiller en voyage, de parler de mes domaines d'intérêt et de donner des brèves explications pour un projet et une idée
	Score TEF : 400-499 "Seuil" <i>Exigence minimale de l'UdeM</i>	B2	Maîtrise générale et spontanée de la langue Je suis capable de comprendre et de participer à une discussion sur des sujets abstraits et complexes en m'exprimant de façon claire et détaillée.
Utilisateur expérimenté	Score TEF : 500-599 " Autonome" <i>Exigence minimale à la Faculté de médecine dentaire, à l'École d'optométrie et à la Faculté des sciences infirmières</i>	C1	Bonne maîtrise de la langue Je m'exprime couramment sur ma vie sociale, professionnelle ou académique et comprends une grande gamme de textes longs et exigeants.
	Score TEF : 600-699 "Maîtrise" <i>Exigence minimale aux études médicales de 1<sup>er</sup> cycle et dans le programme de résidence en médecine familiale de la Faculté de médecine</i> <i>Recommandé par le vice-décanat aux études médicales postdoctorales</i>	C2	Excellente maîtrise des fines nuances, même dans des sujets complexes. Je m'exprime très couramment et de façon différenciée, en appréciant complètement les implications sociolinguistiques et culturelles

## Annexe : Modèle - Plan d'accompagnement Évaluation du français

**NOM, Prénom du moniteur :**  
**Programme :**

Des cours de français sont suggérés par le programme :  Oui  Non

**Quel est l'accompagnement prévu lors des contacts avec les patients ?**

**Quel est l'accompagnement prévu lors des contacts avec le personnel de la santé?**

**Quel est l'accompagnement prévu pour la rédaction d'ordonnance?**

**Autres commentaires :**

Le programme devra envoyer le plan d'accompagnement par courriel :

**A :** [moniteurs-empd@med.umontreal.ca](mailto:moniteurs-empd@med.umontreal.ca) OU [moniteurs-empd-2@med.umontreal.ca](mailto:moniteurs-empd-2@med.umontreal.ca)

**CC :** Moniteur (obligatoire)

- + Direction de programme central de résidence (obligatoire)
- + Direction du programme de perfectionnement (obligatoire, s'il y a lieu)
- + Responsable(s) de formation (facultatif)
- + Autres personnes pertinentes (facultatif)

Approuvé par le vice-décanat aux études médicales postdoctorales	
Nom :	Signature
Date :	

## Ressources utiles – Liste non exhaustive

- Université de Montréal – École de langues ([Hyperlien](#))
- École de langues – YMCA ( [Hyperlien](#))